

Présents: Mmes POIGNET, ROUDIER, NICKERT, FRAYSSE, GUITOU,
Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, FOUCHE, GARRIGOU,
Mr DIAS, Mr MOURA

Absents : Mr IZARD donne procuration à Mr BLADIER
Mr MARIAGE donne procuration à Mme ROUDIER
Mr LEGOFF excusé.

Ordre du jour :

Intervention de Mr Samuel BELHAMITI pour le projet Nature 2000 sur Cieurac

- Election du secrétaire de séance.
- Approbation des comptes rendus du 29 mars et du 5 avril 2016.
- Délibération pour la désignation du gérant du camping et de son assistant.
- Délibération convention service ADS avec Cauvaldor.
- Délibération pour la signature de la convention de partenariat dans le cadre de la planification, gestion et modification des documents d'urbanisme. Rapport des commissions : Voirie, CCAS, Camping, Communication, Grange Bonnet, Associations.
- Questions diverses:
 - Point travaux Restaurant l'Alouette
 - Réunion commune nouvelle

Intervention de Mr Samuel BELHAMITI de l'ADASEA du LOT et de Mr Frédéric MOINOT Responsable de l'antenne Haute Dordogne à EPIDOR.

Election du secrétaire de séance

Mme Josiane GUITOU est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 29 mars et du 5 avril 2016

Ces deux comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Délibération pour la désignation du gérant du camping et de son assistant.

Mr le Maire présente à son conseil municipal les candidatures reçues pour la tenue du camping pour la saison 2016, soit du 25 juin au 3 septembre.

Mr le Maire recevra les candidats retenus début juin de façon à présenter les attendus sur le fonctionnement du camping.

Afin d'avoir une meilleure lisibilité sur le fonctionnement de celui-ci, Mr le maire propose :

- Une mise à disposition au gérant d'un logiciel avec système de facturation
- La tenue de cahier d'enregistrement sera suivie (vérifié) chaque semaine (ou de façon très régulière)
- Un terminal de paiement électronique pour paiement par carte sera loué.

Après avoir délibéré, et au vu des candidatures Mr le Maire propose de retenir Mmes Véronique WISNIEWSKI et Justine FERNANDES.

- ➔ Le vote est organisé : 3 personnes s'abstiennent et le conseil municipal valide et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la délibération pour la désignation du gérant et de son assistant.

Délibération convention ADS avec CAUVALDOR.

Mr le Maire informe les membres de son conseil municipal que CAUVALDOR nous propose de signer une convention dans le cadre de la continuité des services ADS (Administration Droit des Sols)

→ Suite à la lecture de l'exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la conclusion d'une convention se substituant aux précédentes conventions conclues avec le SMPVD et la communauté de communes CAUVALDOR, ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement et de financement du service ADS de CAUVALDOR dans le domaine de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, jointe à la présente,
- **DE PRECISER** que cette convention prendra effet au 1^{er} juin 2016,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les conventions et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération pour la signature de la convention de partenariat dans le cadre de la planification, gestion et modification des documents d'urbanisme.

Mr le Maire informe son conseil que CAUVALDOR nous propose de signer cette convention de partenariat concernant la gestion urbanisme dont l'intérêt sera l'unification des PLU sur l'ensemble des communes.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2

Vu le code de l'urbanisme, notamment de l'article L422-1, à l'article L422-8 ainsi que de l'article R423-15 à l'article R423-48 ;

L'autorité en charge de la délivrance des permis de construire, soit dans la majorité des cas, le maire, peut en confier l'instruction à un nombre limité de personnes publiques, énumérées à l'article R423-15 du code de l'urbanisme.

Le Maire de la commune peut confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service instructeur de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR).

La présente convention s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés, au travers de la simplification des procédures et d'une meilleure sécurité juridique. Elle vise à définir des modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente, et le service instructeur de CAUVALDOR, qui, tout à la fois :

- respectent les responsabilités de chacun d'entre eux ;
- assurent la protection des intérêts communaux ;
- garantissent le respect des droits des administrés.

Notamment, les obligations que le maire et le service instructeur de CAUVALDOR s'imposent mutuellement ci-après en découlent.

→ Suite à la lecture de l'exposé, le vote est organisé et les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Mr le Maire à signer la convention présentée.

Questions diverses :

- **Les travaux du Restaurant l'Alouette**
Les travaux de mise aux normes de l'espace sanitaire sont terminés. Il ne reste qu'une petite retouche de peinture.
La réfection de la terrasse dont le choix d'un toit à 2 pentes a été validé, devrait commencer vers le 15 mai.
La déclaration de demande préalable de travaux va être déposée au SMPVD.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de Mr MEYNARD Eric pour un montant de 9898,80 euros TTC.

→ Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis présenté.

Le SATESE : Mr Le Maire informe son conseil qu'il a été contacté par un technicien du SATESE qui propose un avenant pour l'épandage de boues car c'est la commune qui le réalise par ses propres moyens. De ce fait, la somme de 6 euros par m3 nous serait remboursée.

Le Camion devrait être livré dans les jours qui suivent.

Demande de Mr et Mme SERAUDIE

Mr le Maire informe son conseil que suite au courrier de Mme SERAUDIE concernant l'irrigation de leurs noyeraies, plusieurs élus se sont rendus sur le terrain pour étudier les possibilités de passage sans endommager nos réseaux.

Réunion « Commune Nouvelle »

Mr le maire informe son conseil qu'il a été invité à une réunion par le maire de Souillac. 5 communes étaient conviées : Lachapelle Auzac, Pinsac, Le Roc, Lanzac et Souillac. Cette réunion a porté sur la faisabilité, les conséquences sur l'évolution et l'équilibre de la fiscalité pour les communes concernées. Le point concernant le sauvetage des écoles a aussi été abordé.

Requête de l'équipe de foot des vétérans

Les joueurs ont constaté que la tonte du terrain était moins régulière notamment depuis les Papillons ont terminé leur saison.

Mr le Maire propose que leurs représentants nous transmettent le calendrier d'utilisation du stade afin que nos employés communaux puissent tondre la pelouse pour les dates correspondantes.

Mr DIAS constate des ravinements importants sur sa parcelle d'accès à son domicile. Les réseaux EDF, EAUX et Assainissements de l'ensemble des constructions voisines la traverse. Jusqu'à de jour c'est lui qui en assure l'entretien mais cela devient récurrent et onéreux.

Après échange, il est envisagé que la commune devienne propriétaire de celle-ci afin d'en assurer l'entretien.

Projet d'alignement de la route à Grèzelade. A la demande d'un riverain qui veut clôturer sa parcelle, Mr le maire avaient invité sur place les autres riverains en présence du géomètre L ICHARD du cabinet AGEFAUR. Ce dernier va élaborer un projet d'alignement et une estimation de surface à céder par la commune à chaque propriétaire riverain. Une enquête publique sera ouverte et une estimation par les domaines sera demandée.

Mr GARRIGOU s'interroge sur la finition des travaux de renforcement EDF réalisés par INEO sur la route à Cieurac qui descend au lotissement.

Mr BERNARD informe que suite aux travaux cités ci-dessus, les branchements de l'éclairage public devront être changés.

D'autre part il souligne que nous pourrions réfléchir à l'éventualité de poser des luminaires à led qui sont effectivement plus chers à l'achat mais qui consomment beaucoup moins.

Mr le Maire propose la pose d'un luminaire à l'angle du bâtiment de chez « Manon » car cet endroit est mal éclairé.

Camping : Signalisation. Mr le Maire indique que des élus proposent que l'on remplace les panneaux de signalisation du Camping (1 route de Pinsac et celui qui est au dessus de l'Ajoupa, 1 dans la descente de Lanzac en venant de Cahors), 2 panneaux seraient posés à l'entrée du camping. En effet, depuis le rehaussement du pont, le camping n'est plus aussi visible.

Des devis ont été réalisés, d'autres sont en attentes, le conseil est favorable à la proposition.

Mme Poignet souhaiterait que les lieux dits soient mieux balisés

On constate de plus en plus que les livreurs cherchent.

Mais surtout pour des raisons de sécurité et d'accès rapides pour les pompiers et SAMU qui ont également du mal à trouver les maisons.

Mme ROUDIER et Mme GUITOU prennent des renseignements pour la mise en place de la numérotation des maisons ce qui permettrait la sécurisation de nombreux d'entre nous.

Arbre tombé le 8 mai à la digue : un des arbres de la digue est tombée le jour du 8 mai sur le panneau destiné aux pêcheurs et la table de pique nique.

Mr le Maire et A DELVERT ont contacté l'entreprise PIGEAT qui enlève les noyers de Jame MOURA ; celui ci est d'accord pour enlever le tronc ainsi que certains arbres côté camping en bord de Dordogne qui sont dangereux. La Commune devra s'occuper de l'enlèvement des branchages.

Fin de séance à 23h45